



ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

28 NOVEMBRE 2006

PROCES VERBAL

Le quorum étant atteint, il est tout d'abord procédé à la CONSTITUTION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE. Il est proposé à l'Assemblée générale, qui accepte, de confier le secrétariat de séance au délégué général et les fonctions de scrutateurs à Messieurs FAURE et VALLET.

Puis, l'ordre du jour de l'assemblée générale est rappelé.

ORDRE DU JOUR

QUESTIONS STATUTAIRES

- Examen du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 12 Octobre 2005
- Examen du rapport d'activité 2005, des comptes 2005, du rapport du Censeur relatif à l'exercice 2005, du budget prévisionnel 2006.
- Demande de Quitus aux administrateurs
- Candidature aux fonctions d'administrateur de l'UIMM Allier.
- Vote des délibérations statutaires

DOSSIER DU JOUR

- L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein des entreprises métallurgiques du département de l'Allier a fait l'objet d'une étude réalisée par l'UIMM Allier pendant l'année 2006. La présente Assemblée générale est l'occasion de rendre compte de cette étude et des actions à venir de l'UIMM Allier sur ce sujet, en présence de Madame Céline SCHMITT, déléguée départementale aux droits des femmes.

EXAMEN DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Un procès verbal a été dressé de l'Assemblée générale ordinaire du 12 Octobre 2005. Celui-ci est joint au dossier remis à chaque participant de la présente Assemblée Générale. Il est procédé à un rappel du contenu de ce procès verbal devant la présente Assemblée.

PUIS, IL EST PROCEDE A LA PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2005

Ce rapport (que l'on dénomme rapport d'activité ou rapport moral) est le travail commun de l'équipe permanente, qui en dresse l'avant-projet, et du Conseil d'administration, qui l'a arrêté dans sa forme actuelle lors de sa réunion du 30 Mars 2006. Puis, ce rapport a été diffusé à l'ensemble des adhérents par un courrier d'avril 2006. Il comprend 6 chapitres dont les principaux éléments sont résumés ci-après.

1. Affaires sociales

- L'accord salarial territorial du 14 Octobre 2005 a permis de déterminer conventionnellement les salaires minimas et les primes d'ancienneté au sein de la Convention collective départementale de l'UIMM Allier.
- La négociation relative à une éventuelle garantie conventionnelle de prévoyance s'est poursuivie pendant l'année 2005, sans conclusion définitive.
- Les réunions de la CPTe ont permis de poursuivre le dialogue social et paritaire avec les organisations syndicales de salariés.

2. Au service des Adhérents

- En 2005, l'équipe permanente a effectué plus de 1000 Interventions auprès des entreprises adhérentes, sur des sujets variés, répartis sur plusieurs grands chapitres.
- Quatre réunions d'information avec les adhérents ont été tenues.
- Trente rencontres bilatérales avec des entreprises adhérentes ont eu lieu, à leur demande.
- L'Action du Club Entreprises et Handicap du Medef Allier a concerné toutes les entreprises de l'Allier, et donc également les entreprises adhérentes de l'UIMM Allier.
- Une délégation de l'UIMM Allier a participé aux rencontres « IndustriELLES » à Paris le 11 Mai 2005

3. Formation Professionnelle

- L'UIMM Allier est la principale détentrice des droits de vote au sein de l'AFPI Nord Auvergne et de l'ASFODEC.

- L'UIMM Allier est partie prenante, pour un tiers des droits de vote de l'ADEFIM Auvergne et du CFAI d'Auvergne.
- L'UIMM Allier soutient et appuie l'IFMA, 3iD et l'IUT de l'Allier.
- En 2005, l'UIMM Allier a participé à la création de l'ITII d'Auvergne.

4. Activités économiques

- Il est rappelé que ces activités ne sont pas le cœur de métier de L'UIMM Allier.
- L'UIMM Allier participe, modestement, à la vie de D.E.N.A. sur le bassin de Moulins, et collabore aux activités de la PFIL de Montluçon, et de l'association MEMO.
- Les « Journées relationnelles » à Moulins en Mai 2005, ont pu compter sur l'appui de l'UIMM Allier
- ASMODIE (Montluçon) bénéficie du soutien permanent de l'UIMM Allier
- Les adhérents de l'UIMM Allier exposants au MIDEST en Novembre 2005 ont reçu la visite d'une délégation de notre Chambre syndicale.
- Dans le cadre des activités économiques de l'UIMM Allier, VIAMECA a été le sujet le plus important de l'année 2005 : le Pôle de compétitivité VIAMECA est une chance pour les entreprises adhérentes de l'UIMM Allier. Ce dossier est traité au niveau de l'UIMM Auvergne, sous l'égide de nos collègues de Clermont-Ferrand, avec la volonté d'en maintenir le caractère opérationnel et utile aux entreprises

5. Organisation interne

- Il n'y a pas eu de changement dans l'équipe permanente
- Celle-ci s'appuie sur un budget stable, conséquence d'une légitimité et d'une représentativité stables et élevées.
- La communication de l'UIMM Allier demeure simple et modeste, avec la volonté d'être efficace. L'UIMM Allier dispose d'un site Internet www.uimm-allier.com
- Deux nouveaux administrateurs avaient été élus en 2005, Messieurs Philippe Irlande (PSA) et Christian PIJAUDIER (Amis), mais ils ont démissionné, pour des raisons professionnelles diverses, à l'été 2006.

6. Partenariats extérieurs

- L'UIMM Allier est demeurée partenaire de l'UI de Thiers en 2005.
- Les relations avec le Medef Allier sont stables : l'UIMM Allier est le principal financeur du Medef Allier, et détient un nombre aussi important que possible de mandats patronaux interprofessionnels.

- La collaboration avec les UIMM de la région a été considérablement renforcée par le protocole du 6 janvier 2005, qui amorce un processus de régionalisation des structures UIMM en Auvergne, à l'horizon 2010.
- Tout cela en relation étroite, confiante et fructueuse avec l'UIMM « nationale » et ses services.

PUIS, IL EST PROCÉDÉ À L'EXAMEN DES COMPTES 2005

Une présentation synthétique des comptes relatifs à l'exercice 2005 est effectuée devant l'Assemblée générale, qui est informée que la liasse comptable complète ainsi que le rapport de certification du censeur sont inclus dans le dossier remis aux participants.

PUIS IL EST PROCÉDÉ À L'EXAMEN DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2006 TEL QU'IL A ÉTÉ ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2006

Ce budget, présenté en équilibre prévoit des recettes basées sur un taux de cotisation identique aux exercices précédents, soit 0,22% des salaires de l'année 2005. Le montant total des recettes s'élève à 500 K€

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ENTEND LE RAPPORT DU CENSEUR

L'UIMM Allier appuie l'établissement et la certification de ses comptes annuels sur l'expertise d'un Censeur, Mme Françoise SIROT. Au titre de l'exercice 2005, le Censeur a certifié la régularité et la sincérité des comptes qui viennent d'être présentés à l'Assemblée générale. Le rapport du Censeur est communiqué dans le dossier remis aux participants de la présente Assemblée.

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Il est rappelé à l'Assemblée générale que donner quitus aux administrateurs ne les exonère pas entièrement de leur éventuelle responsabilité, mais marque, à tout le moins, la reconnaissance des adhérents pour la qualité de leur travail bénévole.

Le Conseil d'administration sollicite, donc, le quitus de l'Assemblée Générale au titre de l'exercice 2005.

ÉLECTION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale est sollicitée par le Conseil d'administration pour élire un nouveau membre du Conseil. Ce chef d'entreprise est naturellement adhérent de l'UIMM Allier. Il s'agit de Monsieur Pierre GENEST (SAS AGROTECH)

Par ailleurs, l'assemblée générale est informée qu'un autre candidat sera bientôt présenté au Conseil d'Administration début 2007, pour être éventuellement coopté par celui-ci. : Il s'agit de Monsieur Bernard CHESSEL qui est PDG de l'entreprise PALICOT (usinage). Enfin, il est rappelé que lors de

notre assemblée générale d'octobre 2005, la candidature de Monsieur Jean-Marie CRESPI (Ets LESCURE) avait été évoquée et avait reçue par anticipation l'agrément des participants : en conséquence le Conseil examinera officiellement la candidature de Monsieur CRESPI, en vue d'une éventuelle cooptation, lors de sa première réunion de l'année 2007.

PUIS, IL EST PROCÉDÉ AU VOTE DES DÉLIBÉRATIONS STATUTAIRES PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale :

- Adopte le procès verbal de l'AG du 12/10/05 (Adopté à l'unanimité)
- Adopte le rapport d'activité 2005 (Adopté à l'unanimité)
- Adopte les comptes de l'exercice 2005 (Adopté à l'unanimité)
- Approuve le rapport du Censeur relatif à l'exercice 2005 (Adopté à l'unanimité)
- Adopte le budget prévisionnel 2006 proposé par le CA (Adopté à l'unanimité)
- Donne quitus aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice 2005 (Adopté à l'unanimité)
- Élit Monsieur Pierre GENEST administrateur de l'UIMM Allier pour un premier mandat de quatre exercices se terminant le 31 Décembre 2010. (Adopté à l'unanimité)
- Donne pouvoir au porteur des présentes pour accomplir les formalités éventuellement nécessaires. (Adopté à l'unanimité)

L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

- L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est un sujet de société important, qui impacte les entreprises Un accord national interprofessionnel en date du 1/3 2004 met en évidence les responsabilités des entreprises dans cet enjeu. Les entreprises métallurgiques sont concernées, ne serait ce qu'en raison de l'importance de leurs effectifs salariés (un salarié sur sept dans notre département).
- L'UIMM Allier a contracté avec la Préfecture de la Région Auvergne (Délégation aux droits des femmes et à l'égalité) une convention permettant d'observer la façon dont les entreprises industrielles mettent en œuvre l'égalité professionnelle, afin d'en tirer des enseignements et des pistes de progrès. Cette étude a été réalisée au moyen d'interviews réalisées auprès de dix entreprises ou établissements industriels de notre département, tous adhérents de l'UIMM Allier.
- Pourquoi ces établissements, qui ne sont pas des PME ? Par souci de simplicité, parce que ces établissements disposent des documents statistiques sur le sujet, et enfin parce que les grands établissements préfigurent souvent les évolutions de l'ensemble de l'Industrie dans le domaine de la gestion des ressources humaines.
- Attirer des femmes vers les métiers de la Métallurgie est en effet une solution possible à nos difficultés de recrutement. Et à la pénurie qui menace nos effectifs dans certains métiers, où nous allons manquer de jeunes. Il ne faut pas, pour autant, se tromper de cible : l'objectif n'est pas de faire de la féminisation à tout prix, mais de faciliter la vie des entreprises.
- le rapport ne met pas en évidence de très graves disparités salariales ou professionnelles entre les hommes et les femmes, au sein des industries métallurgiques de notre département, mais il fait néanmoins percevoir des réalités qui peuvent être améliorées, par rapport à la place des femmes dans les entreprises, ou à leur parcours professionnel.

L'UIMM ALLIER PROPOSE DES PISTES D' ACTIONS

- Parler de l'égalité professionnelle dans ses publications et ses communications,
- Intégrer le principe d'égalité professionnelle dans ses accords conventionnels territoriaux,
- Relayer l'action de l'UIMM dans ce sens, en particulier dans le domaine de la formation professionnelle : favoriser l'orientation professionnelle des jeunes filles vers les métiers industriels et en particulier ceux de la métallurgie.

- Faire de l'obtention du LABEL EGALITE un objectif partagé avec une entreprise adhérente au cours de l'année 2007.
- Développer avec l'Éducation Nationale l'information des jeunes filles sur les métiers industriels, pour éviter les orientations sans avenir. Cela veut dire : communiquer auprès des enseignants, des CIO, des élèves, mais aussi des Parents.
- Faire vivre dans l'Allier, de façon concrète, le slogan de l'UIMM : IndustriELLES

PREOCCUPATIONS ACTUELLES

L'UIMM ALLIER COMMUNIQUE ENSUITE A SES ADHERENTS PRESENTS LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE, UN CERTAIN NOMBRE DE SES PREOCCUPATIONS ACTUELLES

- Le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) « Apprentissage », conclu entre l'UIMM Auvergne et le Conseil Régional, va-t-il permettre d'augmenter le nombre des apprentis au sein des entreprises de la Métallurgie ?
- Comment accompagner la création du CFA de l'Éducation Nationale et conserver le CFAI d'Auvergne comme acteur à part entière de l'apprentissage en Auvergne ?
- Faut-il développer l'apprentissage en liaison avec l'enseignement supérieur et comment ?
- Comment s'adapter à la nouvelle politique du Conseil Régional dans le domaine de la formation professionnelle ?

PRIX ADEFIM DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2006

L'UIMM Allier et l'ADEFIM Auvergne ont le plaisir d'honorer l'entreprise GALVA UNION. L'ADEFIM Auvergne a décerné à GALVA UNION son prix 2006 de la Formation Professionnelle, en raison de ses actions remarquables dans le domaine de la formation des salariés. Jean-Marc LHOSPITALIER (ADEFIM) remettra ce trophée à l'entreprise GALVA UNION, qui n'a pu participer à la présente assemblée générale.

L'UIMM Allier remercie les adhérents présents de leur participation et de leur attention au cours de cette assemblée générale, qui est clôturée à 18 H 45.